



FICHE TECHNIQUE

Métier

L'évolution des politiques publiques, en ce qui concerne les placements, confirmée par la promulgation de la loi du 2 janvier 2002, a entraîné de nouvelles modalités d'intervention ; la taille des établissements et le mode d'organisation des foyers d'hébergement, aussi bien en ce qui concerne les enfants que les adultes, les personnes en situation de handicap qu' en difficultés sociales, ont été totalement transformés.

Les structures d'accueil sont désormais beaucoup plus petites et recentrées à la fois sur un mode de vie plus ordinaire à l'intérieur du foyer et sur un souci beaucoup plus affirmé d'un ancrage dans l'environnement social.

De ce fait, la fonction «Maître ou Maîtresse de Maison » permettant la gestion de la vie quotidienne de petites unités de vie s'est développée, à l'articulation entre les services généraux et le pôle technique socio-éducatif.

La maîtresse de maison assure aussi, outre une fonction d'économat, une fonction d'accueil, de permanence et d'accompagnant dans la vie quotidienne des personnes accueillies.

L'avenant 285 de l'arrêté du 3 Juillet 2003, agréé en date du 8 juillet 2004, en créant l'obligation d'une formation de base spécifique pour les maîtres et maîtresses de maison, reconnaît cette place spécifique au sein des équipes.

Conditions d'accès à la formation

Etre en poste (ou en stage) sur cet emploi dans un équipement du secteur social ou médico-social

Voies d'accès à la formation

Prix : 1950 euros

- Formation continue (Pauf)

Eléments généraux de la formation

Développer des capacités à :

- comprendre la logique d'intervention de l'institution dans laquelle ils/ elles exercent et notamment l'importance du projet pédagogique, des projets individualisés, les spécificités des différentes fonctions, ainsi que les problèmes spécifiques aux personnes hébergées
- situer leur rôle dans le cadre global de l'institution et au sein de l'équipe pluriprofessionnelle en particulier
- transmettre les informations utiles et respecter les impératifs de la discrétion professionnelle
- assurer leurs activités techniques en appliquant les règles d'hygiène et de sécurité
- participer à l'action éducative conduite avec une attitude correcte, en utilisant tous les instants de la vie quotidienne
- savoir réagir dans les situations d'urgence et de crise, alerter les responsables et les secours

Contenu de la formation

Module A : Elements de cadrage de la fonction

- Cadre institutionnel / les différents niveaux de projet
- Responsabilité civile et pénale/ ses limites
- Ethique /respect des personnes/ confidentialité
- Développement des personnes, troubles et conséquences
- Les conduites à risque
- Handicaps, dépendance, pathologies
- Causes et effets du placement

Maître et Maîtresse de Maison

DIRECTION GENERALE

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
 13244 Marseille Cedex 1
 Tél : 33 (0)4.91.24.61.10
 Fax : 33 (0)4.91.47.52.15
 Email : imf.direction@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION MARSEILLE

IMF, 13, Rue Chape BP 50054
 13244 Marseille Cedex 1
 Tél : 33 (0)4.91.36.51.30
 Fax : 33 (0)4.91.36.51.39
 Email: unite.chape@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION AVIGNON

IMF, 641 Chemin de la Verdière
 BP 10045 - 84142 Montfavet Cedex
 Tél : 33 (0)4.32.40.41.80
 Fax : 33 (0)4.32.40.41.88
 Email:unite.vaucluse@imf.asso.fr

ANTENNE DE FORMATION ARLES

IMF, Village Entreprises, Z.I. Nord
 1, rue Copernic 13200 Arles
 Tél : 33 (0)4.90.52.02.38
 Fax : 33 (0)4.90.52.02.69
 Email:unite.arles@imf.asso.fr

INFORMATION CONSEIL ORIENTATION

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
 13244 Marseille Cedex 1
 Tél : 33 (0)4.91.24.61.12
 Email : imfinfo@imf.asso.fr
 http://www.imf.asso.fr



FICHE TECHNIQUE

Module B: Approches techniques spécifiques à la fonction

- Etude des postes de travail des stagiaires / répartition des tâches
- Economie familiale et vie quotidienne/ Planification
- Hygiène du cadre de vie / hygiène alimentaire
- Hygiène du linge / hygiène corporelle
- Prévention des incidents liés à la vie quotidienne
- Manutention et prévention des lombalgies
- Gestion des événements exceptionnels

Module C : Participation à l'action éducative

- Rôle et place dans l'équipe/articulation des actions
- L'animation des temps de jour
- Education à la santé / L'intimité, la sexualité, l'autorité
- les relations avec les personnes hébergées /la communication facilitante
- Mise en place d'une guidance individualisée / l'entretien et l'écoute
- L'écrit professionnel

Module D : Formation aux premiers secours

Durée

175h soit 25 jours de 7h

Modalités d'inscription

Attention : la date de démarrage est fonction du nombre d'inscrits.

Sites de formation

Marseille

IMF 13, rue Chape
13004 Marseille

Avignon

IMF 641, chemin de la Verdière
84140 Montfavet

Contacts

I.C.O.

50, rue de Village - 13006 Marseille
04.91.24.61.12
iminfos@imf.asso.fr

Lundi au Vendredi :*
08h 30 - 12h 30 / 13h00-17h 30

Informations plus

Consultez et/ou téléchargez sur notre site internet :
<http://www.imf.asso.fr>

- la fiche d'inscription, calendrier...
- Démarche pédagogique
- L'équipe pédagogique
- Supports pédagogiques
- Validation de la formation

Maitre et Maitresse de Maison

DIRECTION GENERALE

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.24.61.10
Fax : 33 (0)4.91.47.52.15
Email : imf.direction@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION MARSEILLE

IMF, 13, Rue Chape BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.36.51.30
Fax : 33 (0)4.91.36.51.39
Email: unite.chape@imf.asso.fr

SITE DE FORMATION AVIGNON

IMF, 641 Chemin de la Verdière
BP 10045 - 84142 Montfavet Cedex
Tél : 33 (0)4.32.40.41.80
Fax : 33 (0)4.32.40.41.88
Email:unite.vaucluse@imf.asso.fr

ANTENNE DE FORMATION ARLES

IMF, Village Entreprises, Z.I. Nord
1, rue Copernic 13200 Arles
Tél : 33 (0)4.90.52.02.38
Fax : 33 (0)4.90.52.02.69
Email:unite.arles@imf.asso.fr

INFORMATION CONSEIL ORIENTATION

IMF, 50 Rue de Village BP 50054
13244 Marseille Cedex 1
Tél : 33 (0)4.91.24.61.12
Email : iminfos@imf.asso.fr
<http://www.imf.asso.fr>